|  |  |
| --- | --- |
|  | Agence fédérale des médicaments et des produits de santé  Federaal agentschap voor geneesmiddelen en gezondheidsproducten  Eurostation II – Place Victor Hortaplein 40/40  1060 Brussel-Bruxelles |

Management Support

|  |
| --- |
| **COMITÉ DE TRANSPARENCE 64 – PROCÈS-VERBAL**  **12.04.2017 – 8E363 – 10h** |

**1. Approbation de l’ordre du jour**

# *L'ordre du jour est approuvé, moyennant l’ajout du point « la vision de l'industrie concernant le budget 2018 de l'AFMPS ».*

**2. Approbation du rapport de la réunion du 08.02.2017**

# *Le rapport de la réunion du 8 février 2017 est approuvé*

**3. BEGROTING 2018 / BUDGET 2018**

**- investment fund : investments and financing**

**- consolidated budget and fees**

Une présentation est donnée au nom des partenaires de l'industrie Bachi, BeMedTech, Febelgen, HST et pharma.be ayant pour titre "*Budget Medecines Agency according to industry*".

L'industrie s'engage pour le financement d'un budget de 72 mio, en tenant compte du fait que le CTR n'est pas compris dedans. Un montant de 3,3 mio pour le fonds d'investissement est cependant compris bien que l'industrie ne veuille pas encore s'engager pour les projets en soi parce que celle-ci ne les juge pas suffisamment clairs (description, *return on investment*, plan d'implémentation, stakeholders contributeurs).

Tous les stakeholders présent approuvent le mont ant pour le financement du core business (à hauteur de 67,2 mio). On insiste bien sur le fait qu'un monitoring est nécessaire.

En guise de préparation de l'établissement de la proposition budgétaire pour le comité du 3 mai, on organise déjà la semaine prochaine des réunions bilatérales avec chacun des stakeholders/secteurs. La cellule stratégique souhaite y être présente.

En résumé, on peut dire qu'il y a un accord concernant le montant high level pour le core business (hors 3.3 mio) entre les grandes catégories de stakeholders. La répartition au sein du secteur pharmaceutique fait encore toutefois l'objet de discussions.

**4. divers**

**/**